



GUIDE DE RÉFÉRENCE DES ENTRAÎNEURS

LIGUE DE BASEBALL MINEUR DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
(Complément au Guide de l'entraîneur de Baseball Québec)

TABLE DES MATIÈRES

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
RESPONSABLE DES MARQUEURS	4
RESPONSABLE DES ARBITRES	4
PROCÉDURE POUR LA RÉSERVATION DES TERRAINS POUR LES PRATIQUES	4
PROCÉDURE POUR L'ANNULATION D'UNE PARTIE	5
ANNULATION D'UNE PRATIQUE OU D'UNE PARTIE – RALLYE CAP ET NOVICE	6
REPRISE DE PARTIES	6
RÈGLEMENTS	6
AIDE MÉMOIRE	7

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pascal Guilbault, Président	president@lbmst-jean.com
Jean-François Gagnon, Vice-président	vp@lbmst-jean.com
Philippe Beauregard, Trésorier	tresorier@lbmst-jean.com
Éric Gamache, Registraire	registraire@lbmst-jean.com
Patrick Michaud , Directeur Novice / Rallye Cap	novice@lbmst-jean.com
Marc Lalancette, Directeur Atome	atome@lbmst-jean.com
Sylvain Jacques, Directeur Moustique	moustique@lbmst-jean.com
Francois Dupuis, Directeur Pee-Wee	peewee@lbmst-jean.com
Jean-François Brochu, Directeur Bantam - Midget	bantam@lbmst-jean.com
Martin Rhéaume, Responsable des arbitres	arbitre@lbmst-jean.com
Stéphane Gosselin, Responsable des terrains	terrain@lbmst-jean.com
J-Francois Hamelin, Responsable de l'équipement	equipement@lbmst-jean.com
Josiane Nadeau, Responsable des marqueurs	marqueur@lbmst-jean.com
Patrice Rousselle, Directeur du développement	developpement@lbmst-jean.com
Julie Laliberté, Secrétaire	secretaire@lbmst-jean.com
Nathalie Montplaisir, Communications	communication@lbmst-jean.com

RESPONSABLE DES MARQUEURS

Le marqueur doit être présent à la partie au moins 30 minutes avant le début de celle-ci. Si vous constatez que le marqueur n'est pas présent dans les délais prescrits, vous devez contacter le responsable de garde au 450 529-1301.

RESPONSABLE DES ARBITRES

Les arbitres doivent être présents à la partie au moins 15 minutes avant le début de celle-ci. S'ils ne sont pas au terrain dans les délais prescrits, vous devez contacter le responsable de garde au 450 529-1301.

PROCÉDURE POUR LA RÉSERVATION DES TERRAINS POUR LES PRATIQUES

Les demandes de réservation d'un terrain pour les pratiques relèvent du responsable des terrains. Lui seul est autorisé à contacter la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'effectuer les réservations.

Vous pouvez le contacter de deux façons, soit via le site Web de la ligue de baseball mineur de Saint-Jean-sur-Richelieu ou par courriel à terrain@lbmst-jean.com. Nous vous suggérons d'utiliser le site web si vous n'avez qu'une seule demande à faire. Si vous voulez réserver pour plus d'une journée, il est préférable d'utiliser le courriel.

Votre demande de réservation devrait contenir les informations suivantes :

- La division et le niveau de l'équipe;
- La date ainsi que l'heure désirée;
- Le terrain souhaité (optionnel).

Si vous demandez un terrain en particulier, l'assignataire fera tout en son possible pour vous accommoder, mais pourrait tout de même se voir dans l'impossibilité de respecter votre requête.

Les demandes de réservation d'un terrain pour les pratiques doivent être faites dans les cinq jours ouvrables précédents la date demandée à défaut de quoi, la demande pourrait être refusée. Vous pouvez faire des demandes pour au plus deux semaines à l'avance.

Enfin, il est de votre responsabilité d'aviser le responsable des terrains dans les plus brefs délais si vous ne prévoyez plus utiliser le terrain réservé afin de le rendre disponible à nouveau pour les autres équipes.

PROCÉDURE POUR L'ANNULATION D'UNE PARTIE

Une partie peut être annulée pour l'une des trois raisons suivantes :

- La pluie (le baseball peut se jouer sous une pluie légère);
- La participation à un tournoi;
- Les activités scolaires (trois joueurs ou plus).

ANNULATION PAR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Le service des loisirs peut prendre la décision de fermer les terrains advenant des chutes de pluie trop importantes au cours d'une journée. Si tel est le cas, elle annoncera sa décision avant 16h15. Il s'agit d'une décision finale, et ce, même si la météo s'améliore de façon considérable au cours des heures suivantes.

Si une telle situation devait survenir, un message sera déposé par le service des loisirs dans le système téléphonique de la ville. Pour y avoir accès, vous n'avez qu'à composer le 450 357-2351 et ensuite choisir l'option 6 pour obtenir de l'information sur l'état des terrains. Chaque entraîneur recevra également un courriel pour les avertir.

Il est de la responsabilité de l'entraîneur local de contacter l'entraîneur de l'équipe adverse afin de l'informer de la fermeture des terrains ainsi que de l'annulation de la partie. Les numéros de téléphones des entraîneurs se trouvent sur le site Web de la LBAVR : <http://www.lbavr.com/fr/fichiers/5258.html>. Vous devez également indiquer à la LBAVR que la partie n'a pas eu lieu sur ce même site.

Enfin, vous n'avez pas à contacter le responsable de garde si les terrains sont fermés par le service des loisirs.

ANNULATION PAR L'ENTRAÎNEUR DE L'ÉQUIPE LOCALE

Si la pluie s'intensifie après 16h15, il devient de la responsabilité de l'entraîneur de l'équipe locale de déterminer si la partie aura lieu. Avant de prendre cette décision, deux éléments importants doivent être considérés : l'intensité de la pluie ainsi que les conditions du terrain. La décision d'annuler la partie devra être communiquée à l'équipe adverse au moins une heure et demie (1h30) avant l'heure cédulée de celle-ci.

Lorsque vous annulez une partie, vous devez communiquer avec l'entraîneur de l'équipe adverse afin de l'en informer. Vous devez également contacter le responsable de garde de la LBM Saint-Jean-sur-Richelieu au [450 529-1301](tel:4505291301) afin que les arbitres et le marqueur soient avisés de l'annulation de la partie. Enfin, vous devez signaler à la LBAVR que la partie n'a pas eu lieu à partir du site Web de cette dernière.

ANNULATION D'UNE PRATIQUE OU D'UNE PARTIE – RALLYE CAP ET NOVICE

C'est au directeur Novice que revient la décision d'annuler les activités de cette catégorie. La décision sera envoyée par courriel à tous.

REPRISE DE PARTIES

Au total, 20 parties sont à l'horaire de chacune des équipes. Toutefois, l'objectif est de jouer 18 de ces parties (si aucune de vos parties est annulée, vous pourriez en jouer plus de 18).

Une équipe peut remettre à l'horaire une partie dès qu'elle aura deux parties annulées. Cependant, elle ne peut remettre une partie à l'horaire avant le 24 juin. La partie qui sera remise à l'horaire est la première annulée et ainsi de suite. C'est donc dire que si cette partie devait avoir lieu à l'extérieur, vous devrez contacter l'entraîneur de l'équipe adverse afin qu'il la replace à l'horaire.

S'il s'agit d'une partie locale, vous devrez contacter le responsable des terrains par courriel afin d'obtenir les disponibilités de ceux-ci. Vous devrez ensuite informer les responsables des arbitres ainsi que des marqueurs de la reprise d'une partie. Enfin, vous devrez signifier la reprise de partie à l'entraîneur adverse et en faire la demande à la LBAVR via le site Web (10 jours avant la date de la reprise).

RÈGLEMENTS

Les règlements de la LBAVR (voir le site Web de la LBAVR) sont en vigueur seulement lors de la saison régulière et durant les séries. Il est de votre responsabilité de les connaître et de les respecter.

Lors des tournois, championnats régionaux ou provinciaux, ce sont les règlements de Baseball Québec qui s'appliquent.

BONNE SAISON !

AIDE MÉMOIRE

ABSENCE DU MARQUEUR ET/OU DES ARBITRES

450 529-1301

RÉSERVATION DE TERRAINS

terrains@lbmst-jean.com

- Cinq jours ouvrables avant la date demandée et pas plus de deux semaines à l'avance.

ANNULATION D'UNE PARTIE PAR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE

- Avant 16h15 450 357-2351 option 6
- Contacter l'entraîneur de l'équipe adverse
- Signaler l'annulation de la partie à la LBAVR via le site Web

ANNULATION D'UNE PARTIE PAR L'ENTRAÎNEUR DE L'ÉQUIPE LOCALE

- Après 16h15 mais moins de une heure et demi avant l'heure de la partie
- Contacter l'entraîneur de l'équipe adverse
- Informer le responsable du service de garde 450 529-1301
- Signaler l'annulation de la partie à la LBAVR via le site Web

ANNULATION D'UNE PRATIQUE OU D'UNE PARTIE – RALLYE CAP ET NOVICE

- Par courriel, par le directeur Novice

REPRISE DE PARTIE

- 20 parties à l'horaire pour en jouer un minimum de 18 au cours de la saison
- Reprise à compter de la deuxième partie annulée
- Après le 24 juin 2018
- Informer l'entraîneur de l'équipe adverse 10 jours avant la date de la reprise

RÈGLEMENTS

- LBAVR pour la saison régulière et les séries (disponible sur le site Web de la LBAVR)
- Baseball Québec pour les tournois et championnats régionaux ou provinciaux
- Baseball Canada